

CALENDRIER DES ÉPREUVES - session 2023

ÉPREUVES	DATES	HORAIRES METROPOLE	HORAIRES MARTINIQUE GUADELOUPE	HORAIRES REUNION	HORAIRES POLYNESIE FRANCAISE	NOUVELLE CALEDONIE
E2 – ETUDE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	15 MAI 2023	de 13 h à 18 h	de 7 h à 12 h	de 15 h à 20 h	de 1 h à 6 h	Date laissée à l'initiative du vice-recteur
E3 – ORGANISATION, MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE	16 MAI 2023	de 13 h à 18 h	de 7 h à 12 h	de 15 h à 20 h	de 1 h à 6 h	Date laissée à l'initiative du vice-recteur
E4 – PROJET PROFESSIONNEL	A PARTIR D 30 MAI 2023.... Date laissée à l'initiative des recteurs					
E5 – SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE	A PARTIR DU 30 MAI 2023..... Date laissée à l'initiative des recteurs					
LANGUE VIVANTE FACULTATIVE	Date laissée à l'initiative des recteurs					



BTS METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES - session 2023

centres d'examens	
Académies pilotes	Académies rattachées
Lille	Amiens
	Bordeaux
	Guadeloupe
	Martinique
	Nancy-Metz
	Nantes
	Orléans-Tours
	Rennes
	Rouen
	SIEC
	Poitiers
Lyon	Aix-Marseille
	Dijon
	Grenoble
	La Réunion
	Montpellier
	Toulouse
	Besançon
	Nouvelle Calédonie

En Mars, l'Académie de LILLE devra transmettre sa circulaire d'organisation à l'Académie de LYON, en vue de l'envoi des sujets dans les académies ouvrant un centre d'écrit.

ANNEXE IV-4 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique : épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....

.....

E5 : SOUTENANCE DE RAPPORT DE STAGE - RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Titre du rapport :

La constatation de non conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E5 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités ;
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

ANNEXE V : PIECES A FOURNIR POUR L'EPREUVE E5

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E5
Formation initiale	Grille d'évaluation des stages (annexe VI-1) et fiche de suivi des stages (annexe VI-2)	3 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.
Voie de l'apprentissage	Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur	3 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.
Formation continue 1^{ère} formation ou reconversion	Idem Formation initiale	Idem Formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	<p>*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois - dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme - sur des fonctions relevant du BTS MSE <p>*Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement (annexe X-2)</p> <p>* Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p>	3 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.
Au titre de l'expérience professionnelle	Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées	Idem formation continue situation de perfectionnement

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.

Années de formation : 20.... /20.... 20.... /20....

Nom du stagiaire						
Période						
Nom du maître de stage						
Nom du professeur tuteur						
Lieu du stage						
COMPORTEMENT INDIVIDUEL						
Très satisfaisant : TS	Satisfaisant : S		Insuffisant : I		Non évalué : NE	
			1 ^{er} STAGE	2 ^{ème} STAGE	3 ^{ème} STAGE	
Prise de contact						
Ponctualité - assiduité						
Dynamisme – ténacité à l'effort						
Curiosité – ouverture d'esprit						
Intégration au sein de l'équipe - sociabilité						
COMPORTEMENT PROFESSIONNEL						
Très satisfaisant : TS	Satisfaisant : S		Insuffisant : I		Non évalué : NE	
			1 ^{er} stage	2 ^{ème} stage	3 ^{ème} stage	
Analyse des caractéristiques des organisations et des entreprises						
Contribution à la mise en œuvre des services proposés par l'entreprise et l'organisation						
Organisation de son travail et qualité de ce travail						
Capacité d'écoute des conseils						
Respect des consignes de sécurité						
Capacité à approfondir ses savoirs et savoir-faire technologiques						
Capacité à approfondir ses savoirs et savoir-faire au niveau organisationnel						
Capacité à approfondir ses savoirs et savoir-faire dans le domaine du management						
Capacité à approfondir ses savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'amélioration continue						
Appréciation générale (tuteur)						
Signature des maîtres de stage et timbre de l'entreprise					Signature du professeur tuteur	
1 ^{er} STAGE		2 ^{ème} STAGE		3 ^{ème} STAGE		

Années de formation : 20.... /20.... 20..../20....

Nom du stagiaire			
Période			
Nom du maître de stage			
Nom du professeur tuteur			
Lieu du stage			
Activités réalisées			
1^{er} stage	2^{ème} stage	3^{ème} stage	
Appréciation générale (maîtres de stage)			
Signature des maîtres de stage et timbre de l'entreprise			Signature du professeur tuteur
1^{er} STAGE	2^{ème} STAGE	3^{ème} STAGE	



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Examens et Concours
Bureau BTS et Examens post-Bac**

**Bureau des BTS
DEC3**

Tél : 04 72 80 61 14
Mél : dec3-cb@ac-lyon.fr

94 rue Hénon
69004 Lyon

ANNEXE EPREUVE FACULTATIVE « ENGAGEMENT ETUDIANT »

Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation
NOR:ESRS2019793A

L'épreuve vise à évaluer les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation : bénévolat dans une association, activité professionnelle dans tout type d'organisation, engagement citoyen selon les modalités prévues.

L'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant » figure ci-dessous pour chacune des spécialités de brevet de technicien supérieur dont l'académie de Lyon assure la charge du pilotage sujet.

L'épreuve d'engagement étudiant prend appui sur les compétences des blocs listés ci-dessous :

Assistance technique d'ingénieur	E52 Présentation du rapport de stage (ou d'activités professionnelles)
Conception des processus de réalisation de produits option A : production unitaire	E62 Gestion et suivi de réalisation en entreprise
Conception des processus de réalisation de produits option B : production sérielle	E62 Gestion et suivi de réalisation en entreprise
Contrôle industriel et régulation automatique	E41 Rapport de stage
Innovation textile - Option A : Structures	E6 Étude de cas en milieu industriel
Innovation textile - Option B : Traitements	E6 Étude de cas en milieu industriel
Métiers des Services à l'environnement	E4 Projet professionnel
Pilotage des procédés	E6 Rapport d'activités en milieu professionnel
Tourisme	E6 Gestion de l'information touristique

LE DOSSIER

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant devra être annexé au dossier de l'épreuve support et fera l'objet d'un contrôle de conformité, selon les modalités définies par l'académie pilote chargée de l'organisation de ces spécialités de BTS.

En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

DEFINITION DE L'EPREUVE - Epreuve orale, 20 minutes sans préparation (forme ponctuelle, CCF)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes).

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte ;
- la description et l'analyse de(s) activité(s) ;
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s) ;
- le bilan des compétences acquises.

LA COMMISSION D'INTERROGATION

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire support

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation*1**

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant »*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

**1*

D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

**2*

Conformément à l'arrêté du xx septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation